

- .K.H.-
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

ASTRIDA, le 11 Août 1956.-

OBJET:
Af. NYIRABAKATA c/Karugarama.

N° 1374 /A. I.



Note pour le Chef de Chefferie MBANDA.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vu l'état d'indigence de la nommée NYIRABAKATA, veuillez surseoir à toute contrainte par corps sur cette dernière en ce qui concerne les frais de justice. Toutefois j'ai invité l'intéressée à acquitter les 14 francs représentant les D.I. à payer.

L'Administrateur de Territoire,
W. ANTONISSEN.